

Un œil sur les DP



Janvier / février 2016

AI/promos :

- Dans les semaines à venir, le reste des courriers pour **2016** va être adressé aux agents.
L'établissement, dans le cadre d'un rattrapage, ne veut pas aller vers un « détricotage » dans le temps : il en explique la complexité. La solution proposée est de donner aux agents concernés leur coefficient **plus rapidement**.

*Cette proposition va dans le bon sens sous condition **que le salarié n'y perde pas au change**.*



- Lorsqu'il n'existe plus de durée entre les coefficients, l'établissement accorde ceux-ci au compte-goutte en invoquant des raisons budgétaires. Cela crée des « **bouchons** » (par exemple au 280).

*Pour certaines situations l'application de l'ex-nouvelle classification aurait été **plus favorable**. Concernant les agents « placement » ils n'ont actuellement **pas de fiche de poste**. Cela permet à l'établissement de trouver **plus facilement des raisons à un refus**.*

OATT :

- La **pause du midi** doit permettre à l'agent de prendre à minima 45 mn et 1h15, à sa demande, lorsqu'il est à l'accueil. L'établissement s'est engagé à faire **un rappel dans ce sens**.

*Pour notre OS, l'agent doit pouvoir bénéficier à minima **de l'intégralité de ce temps** de pause entre ses 2 badgeages. (hors temps de fermeture et d'installation à son poste)*

Séminaires :

- Suivant les sites, la journée est valorisée sur e-temptation à **7h30 ou à 6h**.

Nous demandons une règle commune, à 7h30, et que celle-ci soit diffusée à l'ensemble de la région.

- Concernant le repas du midi, il n'a **pas été prévu de sièges**. Les agents pour lesquels la station debout est pénible en ont souffert.

*Nous demandons que des sièges soient prévus afin de remédier à cette situation et **ne pas mettre ainsi des agents en souffrance**.*

Primes individuelles :

- Notre OS souhaite connaître les critères objectifs de versement de ces primes et surtout **plus de clarté** dans leur mode d'attribution.

Tickets restaurants :

- L'établissement nous informe qu'il fera **une présentation des nouvelles modalités** de gestion des T.R. lors de la réunion du 04/02.

Retrouvez-nous sur le blog régional : <http://cfecgcmepdl.unblog.fr/>

Responsable de Section Syndicale : Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr Blog national : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Pour adhérer suivez ce lien : http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/pages/Adhesion_a_la_CFE_CGC_Metiers_de_l'Emploi--8551736.html

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !